

LES CIMETIÈRES DE LA SOMME

AMÉNAGER ET VÉGÉTALISER

FICHES PRATIQUES

2026



VÉGÉTATION SPONTANÉE BIEN-ÊTRE FLORAISON COMMUNICATION PATRIMOINE FUNÉRAIRE ESPÈCES MELLIFÈRES SYMBOLIQUE PÉDAGOGIE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT INVENTIVITÉ ESPACE PUBLIC TRANSITION ÉCOLOGIQUE CHANTIER PARTICIPATIF ENHERBEMENT AMÉNAGEMENT PAYSAGER NATURE ACCUEILLIR MUTUALISATION COULEUR RÉEMPLOI PLANTATION VIVANT ESPACE CINÉRAIRE CHOIX DES MATÉRIAUX OMBRE SOL PERMÉABLE MILIEUX FRAGILES BIODIVERSITÉ EXTENSION GESTION DIFFÉRENCIÉE ACCESSIBILITÉ INTIMITÉ AMBIANCE VÉGÉTALE ESPÈCES LOCALES SOBRIÉTÉ INSERTION PAYSAGÈRE RECUEILLEMENT ARBRE ENVIRONNEMENT QUALITÉ PAYSAGÈRE VIVACES REVÊTEMENT ESPÈCES NOURRICIÈRES SENSIBILISATION CADRE DE VIE CIMETIÈRE PAYSAGER PATRIMOINE NATUREL ARBUSTES INTER-TOMBES GESTION DES EAUX PLUVIALES IDENTITÉ TERRITORIALE ADAPTATION ENTRETIEN REPRISE DE CONCESSION ÎLOT DE FRAÎCHEUR VÉGÉTATION SPONTANÉE BIEN-ÊTRE FLORAISON COMMUNICATION PATRIMOINE FUNÉRAIRE ESPÈCES MELLIFÈRES SYMBOLIQUE PÉDAGOGIE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT INVENTIVITÉ ESPACE PUBLIC TRANSITION ÉCOLOGIQUE CHANTIER PARTICIPATIF ENHERBEMENT AMÉNAGEMENT PAYSAGER NATURE ACCUEILLIR MUTUALISATION COULEUR RÉEMPLOI PLANTATION VIVANT ESPACE CINÉRAIRE CHOIX DES MATÉRIAUX OMBRE SOL PERMÉABLE MILIEUX FRAGILES BIODIVERSITÉ EXTENSION GESTION DIFFÉRENCIÉE ACCESSIBILITÉ INTIMITÉ AMBIANCE VÉGÉTALE ESPÈCES LOCALES SOBRIÉTÉ INSERTION PAYSAGÈRE RECUEILLEMENT ARBRE ENVIRONNEMENT QUALITÉ PAYSAGÈRE VIVACES REVÊTEMENT ESPÈCES NOURRICIÈRES SENSIBILISATION CADRE DE VIE CIMETIÈRE PAYSAGER PATRIMOINE NATUREL ARBUSTES INTER-TOMBES GESTION DES EAUX PLUVIALES IDENTITÉ TERRITORIALE ADAPTATION ENTRETIEN REPRISE DE CONCESSION ÎLOT DE FRAÎCHEUR VÉGÉTATION SPONTANÉE BIEN-ÊTRE FLORAISON COMMUNICATION PATRIMOINE FUNÉRAIRE ESPÈCES MELLIFÈRES SYMBOLIQUE PÉDAGOGIE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT INVENTIVITÉ ESPACE PUBLIC TRANSITION ÉCOLOGIQUE CHANTIER PARTICIPATIF ENHERBEMENT AMÉNAGEMENT PAYSAGER NATURE ACCUEILLIR MUTUALISATION COULEUR RÉEMPLOI PLANTATION VIVANT ESPACE CINÉRAIRE CHOIX DES MATÉRIAUX OMBRE SOL PERMÉABLE MILIEUX FRAGILES BIODIVERSITÉ EXTENSION GESTION DIFFÉRENCIÉE ACCESSIBILITÉ INTIMITÉ AMBIANCE VÉGÉTALE ESPÈCES LOCALES SOBRIÉTÉ INSERTION PAYSAGÈRE RECUEILLEMENT ARBRE ENVIRONNEMENT QUALITÉ PAYSAGÈRE VIVACES REVÊTEMENT ESPÈCES NOURRICIÈRES SENSIBILISATION CADRE DE VIE CIMETIÈRE PAYSAGER PATRIMOINE NATUREL ARBUSTES INTER-TOMBES GESTION DES EAUX PLUVIALES IDENTITÉ TERRITORIALE ADAPTATION ENTRETIEN REPRISE DE CONCESSION ÎLOT DE FRAÎCHEUR VÉGÉTATION SPONTANÉE BIEN-ÊTRE FLORAISON COMMUNICATION PATRIMOINE FUNÉRAIRE ESPÈCES MELLIFÈRES SYMBOLIQUE PÉDAGOGIE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT INVENTIVITÉ ESPACE PUBLIC TRANSITION ÉCOLOGIQUE CHANTIER PARTICIPATIF ENHERBEMENT AMÉNAGEMENT PAYSAGER NATURE ACCUEILLIR MUTUALISATION COULEUR RÉEMPLOI PLANTATION VIVANT ESPACE CINÉRAIRE CHOIX DES MATÉRIAUX OMBRE SOL PERMÉABLE MILIEUX FRAGILES BIODIVERSITÉ EXTENSION GESTION DIFFÉRENCIÉE ACCESSIBILITÉ INTIMITÉ AMBIANCE VÉGÉTALE ESPÈCES LOCALES SOBRIÉTÉ INSERTION PAYSAGÈRE RECUEILLEMENT ARBRE ENVIRONNEMENT QUALITÉ PAYSAGÈRE VIVACES REVÊTEMENT ESPÈCES NOURRICIÈRES SENSIBILISATION CADRE DE VIE CIMETIÈRE PAYSAGER PATRIMOINE NATUREL ARBUSTES INTER-TOMBES GESTION DES EAUX PLUVIALES IDENTITÉ TERRITORIALE ADAPTATION ENTRETIEN REPRISE DE CONCESSION ÎLOT DE FRAÎCHEUR

80

Somme

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

En 2013, le CAUE de la Somme publie le guide « **Les cimetières ruraux de la Somme** ». Cette publication donne des pistes pour aider les communes à se poser les questions préalables à tout aménagement ou évolution de leur cimetière, en prenant en compte la qualité paysagère et patrimoniale de ces espaces.

Le présent document « **Les cimetières de la Somme : aménager et végétaliser** » s'inscrit dans le prolongement du guide. Ce recueil de fiches pratiques thématiques a pour objectif de proposer des solutions concrètes pour accompagner les communes du département dans la gestion de leur cimetière. Il a vocation à faciliter la mise en place de changements de pratiques d'aménagement et d'entretien de ces lieux singuliers, en cohérence avec les enjeux environnementaux, culturels et sociétaux contemporains.

Pourquoi est-il nécessaire de faire évoluer les pratiques d'aménagement et d'entretien des cimetières ?

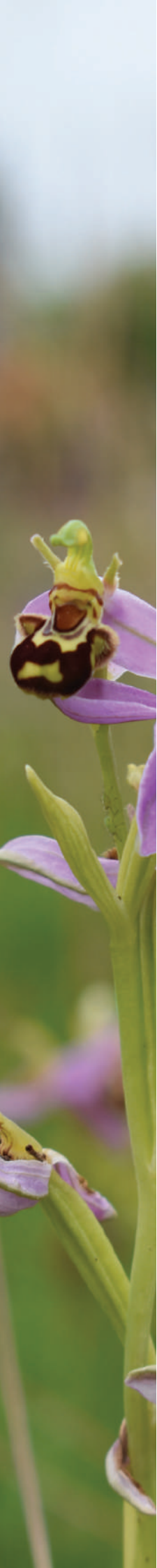
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- **Les conséquences du changement climatique** sont de plus en plus perceptibles : entre autres, sur notre territoire, les vagues de fortes chaleurs, les épisodes de sécheresse et les inondations sont amenés à s'intensifier. Des solutions d'adaptation sont indispensables pour en limiter les effets sur l'environnement, la santé et la société.
- **L'effondrement de la biodiversité se poursuit** en France. Parmi les causes principales, sont identifiées la dégradation et l'artificialisation des milieux naturels ainsi que la pollution des milieux aquatiques, de l'air et du sol (pesticides, métaux lourds, etc.).
- **L'empreinte carbone et énergétique** associée aux cimetières et aux obsèques est non négligeable, qu'elle soit liée à l'extraction et à l'import de granit pour la création de monuments funéraires, à l'aménagement du site, à l'entretien des surfaces ou encore au mode de transport privilégié par les visiteurs.
- **La loi Labbé** interdit l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse dans les cimetières depuis 2022. Ainsi, les communes ont dû abandonner l'utilisation d'herbicides chimiques pour désherber les allées et les inter-tombes. Les solutions alternatives de désherbage sont chronophages et ne sont pas toujours adaptées aux allées étroites et aux inter-tombes.

ENJEUX CULTURELS ET SOCIÉTAUX

- **La fréquentation des cimetières diminue** et en particulier chez les nouvelles générations. Cette évolution s'explique notamment par des modes de vie plus mobiles : l'éloignement géographique des lieux d'inhumation encourage d'autres formes de mémoire. De plus, le développement de la crémation, permettant la dispersion des cendres hors des cimetières, réduit le besoin de s'y rendre pour se recueillir. Enfin, de part leur aménagement, les cimetières ne sont pas toujours perçus comme des lieux propices au recueillement.
- **Le rapport à la mort évolue** et avec lui, les **pratiques funéraires**. La volonté d'un « retour à la nature », d'une réinsertion dans le cycle du vivant, tend à remplacer une volonté d'éternité qui s'est traduite par la construction de monuments solennels et de caveaux dans lesquels les cercueils sont totalement isolés de la terre. S'ajoute également à l'évolution du rapport à la mort, la prise de conscience pour une partie de la population de l'importance de l'impact environnemental des obsèques traditionnelles.
- **Certaines tombes anciennes** peuvent avoir une grande valeur culturelle : elles sont le témoin des pratiques passées et parfois de véritables œuvres d'art. Cependant, lorsque le cimetière manque de place, peut alors se poser la question de la conservation des tombes dont la concession est terminée.
- **Parfois, le cimetière est le seul espace public de la commune** en dehors de la rue. Son aménagement peut alors devenir un atout majeur pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Les espaces publics de qualité permettent de favoriser le lien social et de faire se rencontrer la population ou encore de proposer un lieu de repos et de détente. Ils font partie des critères de qualité du cadre de vie recherchés par les habitants et prennent une part importante dans l'attraction d'un territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les cimetières doivent intégrer trois grands principes : **la création d'un espace public de qualité, la végétalisation et l'évolution des pratiques funéraires et des cimetières.**



Passer à l'action

Ce recueil est composé de **9 fiches pratiques** réparties en 3 grands thèmes : **Un espace public dans la commune**, **Végétalisation** et **Évolution des pratiques funéraires et des cimetières**.

Ces fiches pratiques proposent des solutions concrètes qui visent à permettre aux communes d'agir rapidement, en autonomie et à la hauteur de leurs moyens financiers et humains.

Chaque fiche est illustrée par des **exemples de cimetières du département** qui témoignent de pratiques vertueuses en lien avec les recommandations du CAUE. De plus, chaque fiche propose également une liste de ressources à consulter pour explorer le sujet de manière plus approfondie.

FICHES ÉDITÉES EN 2026 :

UN ESPACE PUBLIC DANS LA COMMUNE

- 1 ACCUEILLIR LE PUBLIC
- 2 AMÉNAGER LES ENTRÉES ET LIMITES
- 3 FAVORISER DE NOUVEAUX USAGES

VÉGÉTALISATION

- 4 ENHERBER LES ALLÉES
- 5 VÉGÉTALISER LES INTER-TOMBES
- 6 PLANTER ARBRES ET ARBUSTES

Les fiches 7, 8 et 9 qui concernent l'évolution des pratiques funéraires et des cimetières seront éditées en 2027.

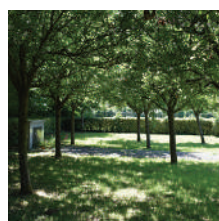
Localisation des bons exemples cités dans les fiches



1. Favières



2. Le Hamelet



3. Bernaville, nouveau cimetière



4. Amiens, La Madeleine



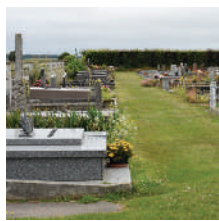
5. Amiens, Saint-Pierre



6. Montigny-sur-Hallue



7. Mers-les-Bains



8. Mons-Boubert



9. Revelles



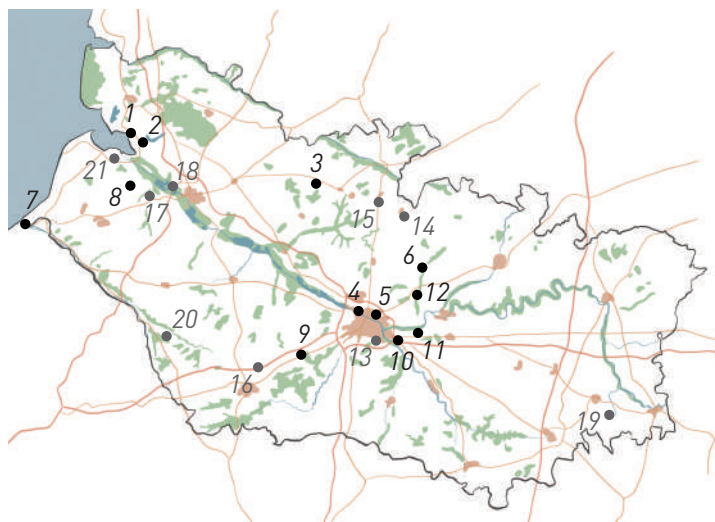
10. Longueau



11. Glisy



12. Querrieu



Liste non-exhaustive d'autres bons exemples :

- 13. Amiens, Saint-Acheul alignement d'arbres
- 14. Beauquesne fleurissement
- 15. Beauval insertion dans le paysage
- 16. Bussy-lès-Poix enherbement, cadre
- 17. Cahon (cim. ancien) insertion dans le paysage
- 18. Grand-Laviers (église) valorisation d'une ancienne tombe
- 19. Languevoisin-Quiquery fleurissement, insertion dans le paysage
- 20. Le Mazis végétalisation
- 21. Saint-Valery-sur-Somme enherbement

Ressources utiles

CONSEILS TECHNIQUES

L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Hauts-de-France

Concernant la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité. Mise en relation avec des partenaires associés.
tél. 03 20 12 89 12 - courriel : arb.hdf@enrx.fr
www.patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr

Fédération Française du Paysage FFP

Concernant l'information sur les métiers du paysage et les réalisations de paysagistes, annuaires des paysagistes concepteurs et des paysagistes adhérents de l'association.
www.f-f-p.org

Union Nationale des Entreprises du Paysage UNEP

Concernant l'information sur les métiers de la maîtrise d'œuvre en aménagement paysager, annuaire des entreprises adhérentes de l'association.
www.lesentreprisesdupaysage.fr

FINANCEMENTS

Aides-territoires

Plateforme de l'État regroupant différentes aides aux organismes publics et associations.
www.aides-territoires.beta.gouv.fr

Préfecture de la Somme

Concernant la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la végétalisation, la réfection, l'accessibilité ou l'aménagement des cimetières.
tél. 03 22 97 80 80 - courriel : pref-detr-dsil@somme.gouv.fr

LABELS

Villes et Villages Fleuris

Label qui récompense les communes dans leurs démarches d'aménagement paysager.
www.hautsdefranceregionfleurie.com

Végétal local

Marque qui garantit l'origine locale d'un végétal.
www.vegetal-local.fr

PUBLICATION

Les cimetières ruraux de la Somme, CAUE de la Somme, 2013, 55 p.

À télécharger gratuitement sur le site du CAUE 80.

Sur chaque fiche thématique, sont indiqués les numéros de pages du guide de 2013 correspondant au même sujet.

*Besoin de conseils supplémentaires ?
Le CAUE de la Somme peut vous conseiller dans votre projet de création,
d'agrandissement ou d'amélioration du cimetière communal.*

Publication réalisée par le CAUE de la Somme - Mai 2026
Direction : Grégory VILLAIN, directeur
Rédaction et illustrations : Gaïane STACEY, paysagiste conseillère
Crédits photographiques : ©CAUE de la Somme (Gaïane STACEY)

80
Somme
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Avec le soutien de



1 ACCUEILLIR LE PUBLIC

POURQUOI SOIGNER L'ACCUEIL DU PUBLIC ?

- **Améliorer le bien-être des visiteurs** en créant un espace sécurisé et confortable pour chacun.
- **Favoriser les modes de déplacement doux** en aménageant des itinéraires permettant aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes d'accéder au cimetière en toute sécurité depuis le centre de la commune. Accueillir ainsi un nouveau public habitué à privilégier des modes doux.

INSTALLATION OUVERTE AU PUBLIC

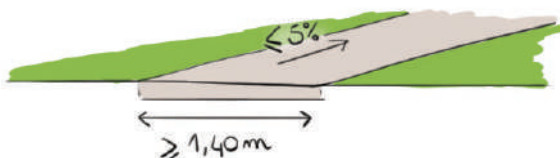
Le cimetière est une **installation ouverte au public (IOP)**. Des règles d'**accessibilité** aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite s'appliquent.

La réglementation sur l'accessibilité ne bénéficie pas seulement aux personnes à mobilité réduite, mais à tous les visiteurs du cimetière, car elle permet de proposer des **aménagements plus confortables pour l'ensemble des usagers**.

Les cimetières sont également soumis à une interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Cette réglementation permet de **réduire l'impact des travaux d'entretien** sur la **biodiversité**, la qualité des **eaux** ainsi que sur la **santé** des visiteurs et des agents d'entretien.

Réglementation accessibilité

- La **largeur** minimale du cheminement doit être de **1,40 m libre de tout obstacle**. S'il ne se trouve aucun mur ou obstacle de part et d'autre, la largeur du cheminement peut être réduite à 1,20 m.
- La **pente** du cheminement doit être **inférieure ou égale à 5%** pour un cimetière neuf et à 6% pour un cimetière existant. Un palier de repos horizontal de 1,20 m x 1,40 m doit être présent tous les 10 m pour les pentes supérieures ou égales à 4%.



- Les **sols** doivent être **non meubles, non glissants, non réfléchissants** et **sans obstacle** à la roue, à la canne ou au pied.
- Les **trous, fentes et ressauts** doivent être **inférieurs à 2 cm**.

- La hauteur maximale d'une **marche** est de **16 cm** et la largeur minimale du giron est de **28 cm**. Une main courante de chaque côté est obligatoire à partir de 3 marches.
- Si les **obstacles** ne peuvent être mis en dehors du cheminement accessible, ils doivent être **contrastés** (couleur, matériaux) afin d'être facilement identifiables par les personnes à déficience visuelle.
- Les **obstacles** situés au-dessus du cheminement, tels que les branches d'arbres, doivent permettre un passage libre d'**au moins 2,20 m de hauteur au-dessus du sol**.

Réglementation pesticides

- Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'**interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques** pour l'entretien des espaces verts ouverts au public s'étend aux cimetières (extension de la loi Labbé).

COMMENT AGIR CONCRÈTEMENT ?

Accès depuis le centre de la commune

La plupart du temps, les cimetières se trouvent à l'écart du centre de la commune et ne sont accessibles confortablement qu'en voiture. Les aménagements en faveur des **mobilités douces** sont souvent insuffisants ce qui incite les visiteurs à utiliser la voiture et met en danger ceux se déplaçant à pied ou à vélo.

Pour y remédier, proposer un **cheminement confortable** pour les **piétons** et les **cycles** depuis le centre de la commune :

- Si possible, prévoir une **voie pour les mobilités douces**. Par exemple, une voie verte, séparée de la route par des plantations, dans un projet global de relier plusieurs pôles majeurs de la commune.
- Sinon, délimiter les espaces piétons/cycles à l'aide de **marquages** à réaliser sur la voirie existante. Cette solution est moins coûteuse et demande moins de largeur disponible. Des aménagements spécifiques et la plantation d'arbres sur les abords de la route peuvent permettre d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes en incitant les automobilistes à ralentir.

Aire de stationnement

Les cimetières étant généralement peu fréquentés en dehors des jours d'obsèques et du 1^{er} novembre, leurs **aires de stationnement** sont **inoccupées** la majorité du temps. Il peut être intéressant d'aménager une **zone principale de stationnement** à proximité du cimetière, comptant un nombre limité de places, dont certaines

réservées aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une **zone secondaire** pour les périodes d'affluence, plus éloignée et pouvant être utilisée à d'autres occasions. Pour inciter les visiteurs à l'utiliser, il peut être nécessaire d'aménager des cheminements sécurisés pour la relier au cimetière.

- Si une grande surface est dédiée au stationnement à proximité du cimetière, requalifier cet espace de manière à proposer un aménagement paysager sur une partie de la parcelle et une aire de stationnement principale plus réduite sur le reste de la parcelle. Se référer à la **fiche « Aménager les entrées et limites »** de ce recueil.
- Si l'aire de stationnement n'est pas très fréquentée, la commune peut faire ou refaire le **revêtement en mélange terre-pierre**. Suffisamment porteur pour être utilisé pour le stationnement, c'est un revêtement perméable et à faible coût. Enherbé, il permet également une meilleure intégration paysagère de l'aire de stationnement dans son environnement. D'autres solutions de revêtements végétalisés perméables existent telles que les pavés à joints végétalisés ou les dalles enherbées.
- Si le revêtement existant ou choisi n'est pas perméable, prévoir la mise en œuvre de **nœuds végétalisés** afin de recueillir et d'infiltrer les eaux pluviales de cet espace.
- **Planter des arbres** pour proposer des places de stationnement ombragées.

EXEMPLES DANS LA SOMME



Cimetière de Glisy (6 000 m²) - juillet 2025

L'espace de stationnement est divisé en deux parties. Sur la partie la plus proche du cimetière, derrière les grilles, les places sont végétalisées (dalles alvéolées) et séparées par des arbres et arbustes. Sur la partie la plus éloignée du cimetière, les places sont en enrobé. Une voie verte a également été aménagée pour accéder au cimetière en mobilité douce en sécurité depuis le village.



Cimetière de Mons-Boubert (4 500 m²) - juin 2025

L'aire de stationnement engazonnée du cimetière s'intègre harmonieusement avec le paysage environnant. Des arbres ont été plantés au sud de la parcelle pour apporter de l'ombre et des massifs arbustifs de chaque côté de l'aire de stationnement masquent les véhicules.

✚ POUR EN SAVOIR PLUS

CAUE 33 - Guide sur l'aménagement des cimetières (2025), p. 18

PDF à télécharger sur le site : www.cauegirond.com

Cerema - Partage de bonnes pratiques en termes d'aménagement « IOP et abords extérieurs de ERP : comment allier accessibilité et végétalisation ? » Livrable 2 (2021), 17 p.

PDF à télécharger sur le site : www.cerema.fr

Références juridiques :

Pour les cimetières neufs :

Arrêté du 20 avril 2017 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.162-8 à R.162-11 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des IOP lors de leur construction ou de leur aménagement.

www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034485459

Pour les cimetières existants :

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.164-1 à R.164-4 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des IOP existants.

www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029893131

Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif.

www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043023130

2 AMÉNAGER LES ENTRÉES ET LIMITES

« Les cimetières ruraux de la Somme »

CAUE de la Somme, 2013

Pages 16, 17, 33

POURQUOI AMÉNAGER LES ENTRÉES ET LIMITES ?

- **Rendre le cimetière et ses abords accueillants** notamment grâce à la plantation de végétaux et à un aménagement qualitatif.
- **Améliorer la qualité paysagère** du cimetière ainsi que son **intégration** dans son environnement en soignant ses abords et les vues sur et depuis le cimetière.

COMMENT AGIR CONCRÈTEMENT ?

Entrée

L'aménagement de l'entrée du cimetière doit permettre aux visiteurs de ressentir qu'ils entrent dans un **lieu de recueillement**, calme et intime.

- Planter **vivaces, arbustes et arbres** de part et d'autre du portail ou du portillon pour signaler l'accès et inviter à entrer. La présence d'arbres permet de renforcer le caractère solennel du lieu.

Limites

Les cimetières doivent obligatoirement être **clôturés** (mur, clôture grillagée végétalisée ou simple haie). La hauteur réglementaire est de 1,50 m minimum. Pour mettre en valeur les limites, quelle que soit la manière dont le cimetière est clôturé, planter des arbustes, vivaces et grimpantes de chaque côté de la clôture. Se référer à la **fiche « Planter arbres et arbustes »** de ce recueil et à la *Palette Végétale de la Somme*.

- Si le cimetière est clôturé par un **mur esthétique** (en matériaux locaux, en briques ou en pierres), garder le mur visible et l'embellir avec des plantations de vivaces et ponctuellement de grimpantes.



Mur de clôture qualitatif mis en valeur grâce à la plantation de grimpantes et de vivaces

- Si le cimetière est clôturé par un **mur moins esthétique**, minimiser son impact visuel en le dissimulant derrière la végétation (grimpantes persistantes ou massif arbustif).
- Si le cimetière est clôturé par une **clôture grillagée**, planter un massif arbustif ou une haie bocagère à son pied. S'il y a une belle vue à conserver, créer des ouvertures. Masquer cependant les vues sur la route et sur les habitations grâce à des végétaux à feuillage persistant pour chercher à créer un écrin.

- Une **simple haie plurispécifique** sans clôture grillagée ou mur est toutefois à privilégier car elle est perméable au passage de la petite faune. Se référer à la fiche « *Planter arbres et arbustes* » de ce recueil.



Massif arbustif qui marque les limites du cimetière en accentuant l'effet « écrin ».

Abords

S'ils sont suffisamment larges, les abords du cimetière peuvent constituer un **véritable espace public**, faisant office de « sas » entre la ville ou la route et le cimetière. Si les abords sont aménagés et accueillants, les habitants de la commune ou autres visiteurs de passage peuvent y faire une halte lors d'une promenade ou d'une randonnée.

- Installer sur les abords du cimetière un **banc** ou une **table de pique-nique** ou plus suivant les usages observés. Planter des arbres pour **ombrager** le mobilier.
- Afin de casser l'image hostile des cimetières et pour donner envie d'y entrer, **planter les abords** d'arbres, d'arbustes et de vivaces, voire laisser une prairie fleurie s'installer en fonction de la surface disponible. Il peut être envisagé que **la commune acquière une parcelle** située aux abords du cimetière pour l'aménager.

Zone de collecte des déchets

La zone de collecte des déchets se trouve dans la majorité des cas à l'entrée des cimetières, elle est donc très visible. Il est important de l'intégrer au maximum dans le cimetière tout en incitant les visiteurs à y jeter leurs déchets et à les trier.

- Proposer une zone de tri avec **trois zones distinctes** : une zone compost (exclusivement pour les **fleurs fanées** et les **plantes**), une zone pour les déchets recyclables ou réutilisables comme les **pots en plastique** et enfin une zone pour les déchets non recyclables et non réutilisables.
- Accrocher des **affiches** qui indiquent comment trier pour éviter les erreurs.

EXEMPLES DANS LA SOMME



Cimetière de la Madeleine à Amiens (18 ha) - juin 2025

Les arbres et arbustes plantés de part et d'autre de l'entrée la mettent en valeur et invitent à entrer dans le cimetière à la manière d'un jardin public.



Cimetière de Favières (3 500 m²) - juin 2025

Sur les abords du cimetière, un espace a été aménagé à la manière d'un jardin. Cette portion d'espace public fait la transition entre le centre-bourg et le cimetière en offrant un endroit calme pour les visiteurs et pour les habitants de la commune.



Cimetière de Glisy (6 000 m²) - juillet 2025

Environ 8 000 m² ont été aménagés entre le cimetière et la route, à la sortie de l'agglomération de Glisy. La plantation d'arbres, le semis d'une prairie fleurie et l'installation d'une ruche ont permis de créer un nouvel espace public favorable à la biodiversité et qui fait office de « sas » avant d'entrer dans le cimetière.



Cimetière de Favières (3 500 m²) - juin 2025

Les limites du cimetière sont marquées en fond de parcelle par une haie d'espèces locales (aubépine, ronce, noisetier, frêne) dont la hauteur réduite permet de conserver une vue sur la pâture voisine. À l'entrée, le cimetière est clôturé par un mur en briques et en pierres, des rosiers ont été plantés à son pied pour le mettre en valeur et apporter des touches de couleur.



Cimetière du hameau du Hamelet à Favières (550 m²) - juin 2025

La clôture de la pâture étant masquée par une différence de niveau, la vue s'ouvre sur un cadre bucolique qui apporte du charme au cimetière. Les quelques plantations en limites contribuent à mettre en valeur la vue sans l'obstruer.

⊕ POUR EN SAVOIR PLUS

CAUE 80 - Palette végétale de la Somme (2023), 10 fiches thématiques

PDF à télécharger sur le site : www.caue80.fr

CAUE 33 - Guide sur l'aménagement des cimetières (2025), p. 17 à 19

PDF à télécharger sur le site : www.cauegironde.com

CAUE 60 - Guide du fleurissement et embellissement durable des communes de l'Oise (2019) 42 p.

PDF à télécharger sur le site : www.caue60.com

ARB îdF - Guide de conception et de gestion écologique des cimetières (2022), p. 31 à 33

PDF à télécharger sur le site : www.arb-idf.fr

3 FAVORISER DE NOUVEAUX USAGES

POURQUOI FAVORISER DE NOUVEAUX USAGES ?

- **Accueillir un nouveau public** pour lequel les cimetières actuels ne répondent pas à ce qui est attendu d'un lieu de recueillement et de mémoire.
- **Offrir un espace public pour tous les habitants**, y compris pour ceux qui ne viennent pas visiter des sépultures. Au-delà de sa fonction d'accueillir les défunts, le cimetière devient un lieu pour les vivants, un lieu de rencontre, de culture, de repos, un véritable espace public à part entière.
- **Favoriser la biodiversité** car diversifier les usages du cimetière doit inévitablement s'inscrire dans un projet de végétalisation (espaces en prairie, plantations d'arbres, etc.). La végétalisation constitue la première étape pour en faire un lieu agréable.

COMMENT AGIR CONCRÈTEMENT ?

Aménager un espace public de proximité

Dans les petites communes, le cimetière est parfois le seul espace public extérieur en dehors de la rue et des zones de stationnement. Dans les villes, les cimetières peuvent représenter une part importante des surfaces occupées par les espaces non-bâti structurants (parcs, jardins, etc.). Aménager le cimetière comme un espace public de proximité permet d'**optimiser cette surface de plus en plus délaissée, en faveur des habitants.**

- **Donner de la place au végétal.** Se référer aux fiches « *Enherber les allées* », « *Végétaliser les inter-tombes* » et « *Planter arbres et arbustes* » de ce recueil.
- **Installer des bancs** le long des allées, à l'ombre d'arbres et dans des espaces favorables à la méditation et au recueillement : au fond du cimetière, dans le jardin du souvenir ou encore à un point de vue intéressant.

Mettre à profit les surfaces en attente de concession

Ces espaces libres, réservés pour accueillir les futures concessions, sont souvent de simples surfaces enherbées, tondues régulièrement, qui présentent peu d'intérêt pour la biodiversité et la qualité du lieu. La cession des emplacements pouvant s'étendre sur plusieurs années, voire décennies, **ces espaces peuvent temporairement accueillir d'autres usages.**

- **Entretenir en fauche tardive** (ne pas tondre, faucher seulement une fois à la fin de l'été) ou semer une prairie fleurie (espèces locales) pour créer un espace favorable à la biodiversité. Tondre

certaines parties pour créer des cheminements permettant de déambuler ou pour ouvrir des sous-espaces. Ainsi, les visiteurs peuvent s'installer à même le sol, entre les herbes hautes, pour s'adonner à des activités calmes.

- **Installer des éléments de mobilier temporaires** (bancs, tables) en fonction de la superficie de l'espace disponible.
- Le mobilier peut être fabriqué avec du bois issu d'une coupe d'arbres qui a eu lieu dans la commune ou dans les environs. Cela permet de **réduire les coûts économiques et environnementaux** et permet une bonne intégration du mobilier dans l'espace en prairie. Par exemple, une grume peut être très simplement taillée de manière à être utilisée comme assise.



Banc fait en grume taillée

- **Créer une parcelle de fleurs à couper** en plantant des bulbes et en semant afin que les visiteurs puissent confectionner leurs propres bouquets sur place avant de se recueillir. Cela permet à la fois de proposer un espace fleuri et coloré aux visiteurs et de limiter les déchets plastiques, notamment les emballages de bouquets de fleurs. *Des espaces de « libre cueillette de fleurs » ont été aménagés depuis 2023 dans cinq cimetières nantais.*
- **Concevoir et aménager** cette partie du cimetière comme **un parc, un jardin ou un verger pérenne** en intégrant les contraintes à venir lors de la mise à disposition des futures concessions.

Favoriser les usages adaptés au lieu

Il est indispensable de trouver un **équilibre** pour ouvrir le cimetière à une population qui ne le fréquente jamais tout en respectant sa fonction première qui est d'être un **lieu de mémoire et de deuil.**

- **Favoriser les activités silencieuses** telles que méditer, se promener, se reposer, observer la faune et la flore, dessiner, etc.
- Faire du cimetière une **étape d'un sentier de promenade** (sentier de randonnée, chemin de tour de ville), où l'on peut faire une halte sur un banc ombragé.
- Mettre en avant la **capacité rafraîchissante du cimetière** s'il est végétalisé et inviter les habitants à s'y rendre pendant les épisodes de fortes chaleurs. Les horaires d'ouverture du cimetière peuvent être modifiés exceptionnellement pour permettre son accès plus tard dans la soirée.

Faire vivre le cimetière

- **Accueillir des expositions** à l'intérieur du cimetière, qu'elles soient artistiques ou qu'elles permettent de sensibiliser les visiteurs à un sujet lié à la commune, au cimetière ou encore à la biodiversité.

Du 23 mai au 3 novembre 2024, l'arboretum cimetière parc de Nantes (30 ha) a accueilli en extérieur une exposition de dessins du botaniste Francis Hallé.

- Proposer des rendez-vous pour **observer la faune et la flore** dans les cimetières végétalisés, animés par des associations ou des personnes de la commune ayant des connaissances sur le sujet.
- Inviter le public à une **visite culturelle** du cimetière, permettant de **découvrir son histoire, ses monuments funéraires ou l'histoire des personnes** qui y sont enterrées.
- Valoriser les espèces végétales comestibles du cimetière, lorsqu'il y en a, en **proposant des ateliers cueillettes ou des formations de tailles** d'arbres et arbustes fruitiers.
- **Organiser des concerts de musique** en extérieur dans le cimetière, dans le respect des lieux et des défunts. Des concerts de musique folk ou classique sont déjà organisés dans des cimetières à travers le monde : en Suisse, en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et même en France, dans le jardin cinéraire de Pluneret dans le Morbihan.

EXEMPLES DANS LA SOMME



Cimetière de Glisy (6 000 m²) - juillet 2025

Un circuit en platelage en bois a été mis en place afin de se promener dans la partie la plus ancienne du cimetière et de la mettre en valeur. Un panneau informatif sur l'histoire du cimetière a été installé. Des bancs permettent de s'installer quelques instants dans cet endroit calme et frais.



Cimetière de la Madeleine à Amiens (18 ha) - juin 2025

Certaines parties du cimetière donnent réellement l'impression de se trouver dans un parc public comme un autre, bien que plus calme. La particularité de ce cimetière est qu'il a été conçu dès l'origine comme un parc. Cette façon de faire peut être imitée pour aménager des surfaces libres du cimetière existant, son extension ou bien un nouveau cimetière.



Cimetière de la Madeleine à Amiens (18 ha) - juin 2025

Des espaces en attente de concession sont entretenus en fauche tardive. Les abords de ces espaces laissés en prairie étant régulièrement tondus, cela facilite grandement l'acceptation de la part du public car montre que les espaces ont été entretenus.

⊕ POUR EN SAVOIR PLUS

CAUE 45 - Le cimetière, un lieu de mémoire sujet aux enjeux d'avenir (2025), 2 p.

PDF à télécharger sur le site : www.caue45.fr

CAUE 33 - Guide sur l'aménagement des cimetières (2025), p. 5 à 6

PDF à télécharger sur le site : www.cauegirond.com

Institut Paris Région - Promenons-nous dans les cimetières (2024), p. 3, 52, 55

PDF à télécharger sur le site : www.institutparisregion.fr

4 ENHERBER LES ALLÉES

POURQUOI ENHERBER LES ALLÉES ?

- **Réduire le temps d'entretien** à quelques passages par an (tonte et réenherbement éventuel) en occupant le sol avec des espèces sélectionnées pour empêcher le développement d'adventices¹. Cela permet d'abandonner les interventions de désherbage, tâche pénible et chronophage.
- **Participer au bien-être des visiteurs** en améliorant le confort des piétons et des personnes à mobilité réduite et en favorisant le recueillement grâce aux propriétés apaisantes des végétaux.
- **Favoriser la biodiversité** en sélectionnant des espèces mellifères qui attirent les insectes.
- **Améliorer la qualité paysagère** du cimetière ainsi que son **intégration** dans son environnement en réduisant les surfaces minérales.

FAUT-IL ENHERBER TOUTES LES ALLÉES ?

Dans le département de la Somme, dans la grande majorité des cas, les **allées**, principales comme secondaires, sont **entièrement recouvertes de graviers**. Dans les plus grandes communes, les allées principales des cimetières sont souvent **imperméabilisées** (notamment en enrobé) mais les allées secondaires restent engravillonnées.

Le choix du revêtement doit permettre aux allées d'être **accessibles, fonctionnelles, qualitatives** et si possible **perméables**. L'**enherbement des allées** peut répondre à ces critères dès lors qu'il est fait sur un substrat suffisamment **porteur** comme c'est le cas pour un mélange terre-pierre.

Accessibilité

Le revêtement en mélange terre-pierre **convient aux personnes à mobilité réduite**. Ce revêtement est plus confortable qu'un simple engravillonnement (déplacement difficile) ou qu'un engazonnement sur sol simple (peu porteur). Toutefois, cela reste moins confortable qu'un revêtement lisse, notamment s'il s'agit de parcourir des distances relativement importantes.

Cas des petits cimetières (inférieurs à 5 000 m²)

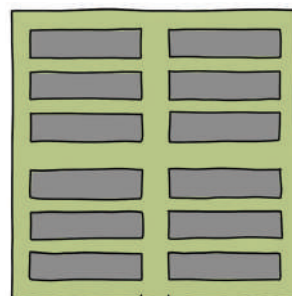
Un petit cimetière est généralement peu fréquenté et sa traversée ne représente pas de longues distances. Dans ce contexte, du point de vue de l'accessibilité, il est acceptable d'**enherber l'ensemble des allées**.

Cas des grands cimetières (supérieurs à 5 000 m²)

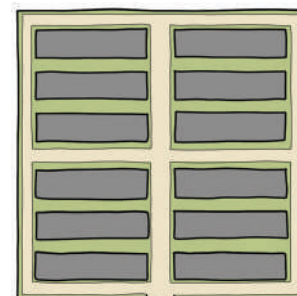
À l'inverse, un cimetière plus vaste, comportant

davantage de sépultures, induit une fréquentation plus importante de visiteurs et de véhicules funéraires ou d'entretien. Les distances à parcourir sont également plus longues. Enfin, une hiérarchisation des allées, reposant sur une différenciation des revêtements, peut faciliter l'orientation au sein du cimetière. Dans ce contexte, il est préférable d'**enherber les allées secondaires** et de **prévoir un revêtement différent sur les allées principales** : conserver le revêtement imperméable existant s'il est en bon état, sinon mettre en place un revêtement plus adapté à la fréquentation, qualitatif et, si possible, perméable (pavés et briques à joints poreux, béton qualitatif, etc.).

Schémas de principe, cimetière vu du dessus :

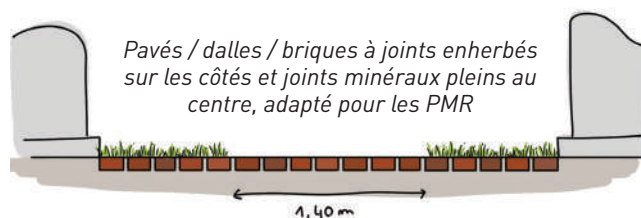
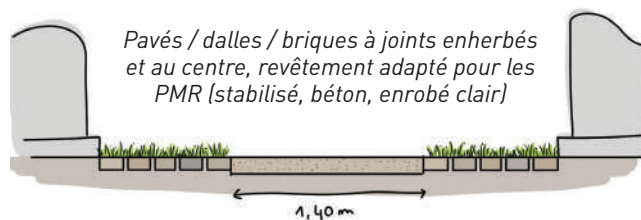
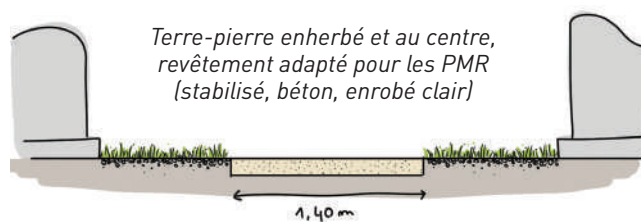


Petit cimetière : toutes les allées sont enherbées



Grand cimetière : les allées principales et secondaires sont traitées différemment

Exemples d'allées principales mêlant minéral et végétal, adaptées aux grands cimetières :



COMMENT AGIR CONCRÈTEMENT ?

Mélange de semences

Choisir un mélange de semences adapté aux conditions. Le sol des cimetières est souvent pauvre, sec, caillouteux et peut encore contenir des restes de produits phytosanitaires. Un **mélange de semences** optimum est composé de **graminées (90%)** et de **fabacées (10%)**. Les fabacées sont essentielles pour recréer un sol vivant (enrichi, fleuri et attractif pour la biodiversité).

- **Exemples de graminées** : le **ray-grass** résiste au piétinement et pousse vite et la **fétuque ovine** résiste sécheresse et pousse lentement. Des graminées à croissance lente permettront d'espacer davantage les tontes. Pour un meilleur résultat il est conseillé de mélanger plusieurs espèces de graminées (le ray-grass ayant une pousse rapide, se limiter à une proportion de 15%).
- **Exemples de fabacées** : le **micro trèfle**, la **luzerne lupuline** et le **lotier corniculé** enrichissent le sol en fixant l'azote de l'air, recouvrent bien le sol, ne dépassent pas les 10 cm de hauteur, résistent à la sécheresse et attirent les insectes pollinisateurs.



Expérimenter différents mélanges de semences sur une partie du cimetière avant d'étendre l'ensemencement au reste du cimetière.

Méthodes d'enherbement

Quelle que soit la méthode, **le sol doit être préparé** :

- Préférer un **semis d'automne** afin de limiter la concurrence des adventices et de permettre une levée plus homogène.
- Enlever une partie des graviers si besoin pour atteindre un ratio **50-60% de graviers et 40-50% de terre végétale**.
- **Désherber** mécaniquement et **gratter** la surface.

Plusieurs méthodes d'enherbement peuvent être mises en place :

- **L'hydromulching (semis par projection)** : Méthode adaptée aux grandes surfaces ou surfaces difficiles d'accès ainsi qu'aux sols pauvres. Cette méthode est également adaptée pour regarnir certaines parties d'une surface déjà enherbée. Les semences sont projetées dans un mélange propice à la germination (mulch et eau). Cette méthode nécessite la location d'un hydromulcher ou l'intervention d'une entreprise.

- **Le support de culture pré-ensemencé** : Méthode adaptée aux espaces étroits et difficiles d'accès, facilite l'ensemencement. Les semences se trouvent dans un feutre de paillage composé de fibres naturelles. Le tapis de culture doit être déroulé sur l'espace à enherber puis agrafé au sol. Le paillage va bloquer la levée des adventices et va enrichir le sol en se dégradant.
- **Le semis simple** : Méthode plus facile à mettre en place et abordable. Semer le mélange sélectionné à la volée en croisant les passages ou bien avec une engazonneuse. Si nécessaire, le sol peut être amendé avant le semis. Il est aussi possible de faire un faux-semis 2 à 3 semaines avant le semis pour faire lever les adventices et les arracher.

L'installation d'un enherbement homogène peut prendre 1 à 2 ans. Les résultats peuvent varier selon la nature du sol, les espèces semées et l'apport ou non de matière organique préalable. Il est également possible de laisser se mettre en place un enherbement spontané, les espèces qui s'y développeront seront mieux adaptées aux conditions. Cependant, il faut attendre 2 à 5 ans dans ce cas pour avoir un rendu homogène et le processus peut être plus difficile à faire accepter par les visiteurs.

Les communes peuvent choisir parmi différentes méthodes d'enherbement selon leurs contraintes budgétaires et leurs objectifs esthétiques.

Entretien

Entretenir les espaces enherbés avec parcimonie pour favoriser la biodiversité. Augmenter la hauteur de tonte pour préserver les fleurs et ainsi les insectes. *Les pissenlits sont la première source de nectar de l'année pour les insectes pollinisateurs, pensez à eux et épargnez les fleurs lors de la tonte.*



Lors de travaux faisant intervenir du matériel lourd, de simples planches peuvent suffire à **protéger l'enherbement et éviter les ornières**.

Communication

Communiquer avec les visiteurs pour leur faire accepter plus facilement les évolutions du cimetière. Expliquer la démarche de vive voix et à l'aide de **panneaux explicatifs** installés à l'entrée du cimetière : décrire les expérimentations en cours, faire un retour sur ce qui fonctionne et sur ce qui a échoué, parler des avantages de l'enherbement.



Aller à la rencontre d'élus et de techniciens ayant déjà mis en place l'enherbement du cimetière dans leur commune.



Lotus corniculatus

EXEMPLES DANS LA SOMME



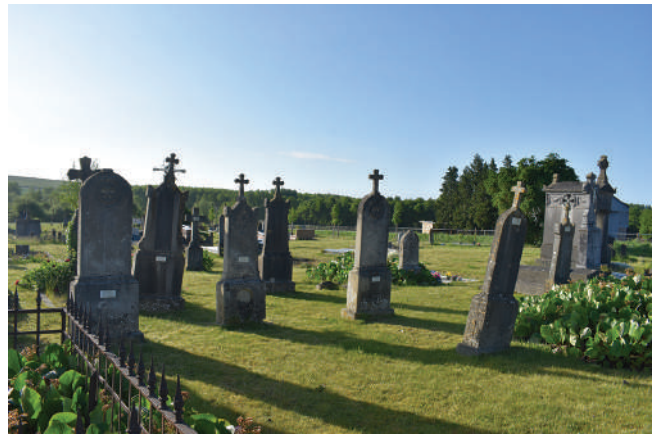
Cimetière de Mons-Boubert (4 500 m²) - juin 2025

Toutes les allées sont enherbées. Les allées principales ont toujours été enherbées et les allées secondaires, auparavant en sable stabilisé, ont été enherbées en 2017. Un mélange de semences de graminées (fétuques ovine et rouge demi-traçante, ray-grass anglais, koeleria) a été semé à la volée au printemps. Aujourd'hui, les allées sont composées d'une grande variété d'espèces végétales (trèfle, lotier, brunelle, etc.) qui attirent de nombreux insectes pollinisateurs. Par endroits des tapis fleuris ont pris le dessus sur les graminées.



Cimetière de Montigny-sur-l'Hallue (2 500 m²), juillet 2025

Le cimetière a toujours été enherbé. Situé à l'écart du bourg, entouré de champs et de bois, le cimetière est bien intégré à son environnement et l'enherbement des allées y contribue fortement.



Cimetière de Querrieu (4 900 m²), juin 2025

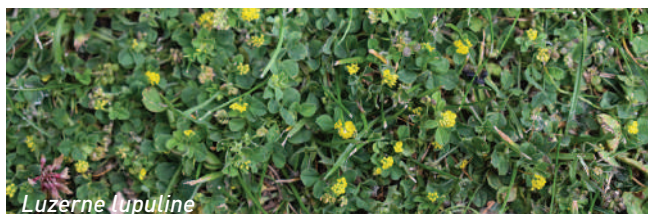
Toutes les surfaces sont enherbées, même au pied des tombes anciennes ce qui les met en valeur (contraste fort entre le vert et le gris). Plus généralement, l'enherbement participe à l'intégration du cimetière dans son environnement composé de pâtures et de boisements. Les allées, auparavant engravillonnées, ont été enherbées en 2022 avec un mélange de semences de fétuques et de micro-trèfles. Après que le sol eu été débarrassé de la couche superficielle de graviers à l'aide de râteaux, le mélange a été semé à la volée à l'automne. Au bout de six mois, l'enherbement était homogène. L'entretien se limite à une tonte toutes les trois semaines.



Cimetière Saint-Pierre à Amiens (79 500 m²) - juillet 2025

Les allées principales du cimetière sont restées enrobées, les allées secondaires ont été enherbées. Bien qu'assez récent, l'enherbement est homogène vu de loin. Vu de près, les graviers sont encore visibles. Le lotier corniculé, qui s'est propagé sur certains espaces, attire les insectes pollinisateurs et apporte de la couleur et de la lumière.

Toutefois, une bordure entre les allées enrobées et les allées enherbées constitue un obstacle pour les PMR. Dans ce genre de situation, la bordure est à raser.



Cimetière de Favères (3 500 m²) - juin 2025

L'enherbement est très homogène. Les graviers ne sont presque plus visibles de près. La tonte a été faite à ras donc les allées ne sont pas très fleuries mais on y retrouve tout de même de la luzerne lupuline et du trèfle en plus des graminées. Toutes les allées, tant principales que secondaires, sont traitées de la même manière. Les allées sont coupées par deux rangs de dalles pour le confort des visiteurs.

Dans le cas d'une réalisation similaire, porter une attention particulière au choix du matériau qui composera les allées : veiller à une bonne qualité esthétique et une bonne tenue dans le temps (briques, pavés ou dalles en pierre, pavés béton imitation pierre ; si possible, opter pour des matériaux de récupération).

+ POUR EN SAVOIR PLUS

Plante & Cité - Paysages et entretien des cimetières (2017), p. 69 à 76

PDF à télécharger sur le site : www.plante-et-cite.fr

CAUE 36 - Zéro phyto et végétalisation : guide pour une gestion et une conception de cimetières végétalisés (2023), 115 p.

PDF à télécharger sur le site : www.caue36.fr

ARB îdF - Guide de conception et de gestion écologique des cimetières (2022), p. 38 à 44

PDF à télécharger sur le site : www.arb-idf.fr

VVF Hauts-de-France - Panneau pédagogique « cimetière végétalisé » à imprimer.

www.hautsdefranceregionfleurie.com

¹Adventices : Plantes qui poussent spontanément et qui sont considérées comme indésirables. Elles sont souvent appelées « mauvaises herbes ».

5 VÉGÉTALISER LES INTER-TOMBES

« Les cimetières ruraux de la Somme »

CAUE de la Somme, 2013

Pages 33, 40, 41

POURQUOI PLANTER LES INTER-TOMBES ?

- **Réduire le temps d'entretien** en occupant le sol avec des espèces sélectionnées pour empêcher le développement d'adventices¹. En effet, même minéralisés, les inter-tombes nécessitent des passages d'entretien fréquents pour démolir et désherber car les adventices peuvent s'installer dans les interstices du béton ou dans les gravillons. La plantation d'espèces vivaces demande peu d'entretien lorsqu'elles ont été bien sélectionnées : pas d'arrosage après leur installation, pas ou peu de taille, pas de désherbage.
- **Favoriser la biodiversité** en permettant à la végétation de se développer dans ces espaces souvent minéraux et en sélectionnant des espèces mellifères qui attirent les insectes.
- **Améliorer la qualité paysagère** du cimetière en apportant des touches de couleurs qui contrastent avec le gris des monuments funéraires. Le cimetière peut ainsi paraître uniformément fleuri même lorsque les tombes ne le sont pas.

COMMENT AGIR CONCRÈTEMENT ?

Il est courant que la commune impose aux concessionnaires de recouvrir l'espace inter-tombes d'un quelconque matériau tel que du gravier ou d'y poser une semelle béton. **Souvent, les inter-tombes sont donc minéralisés.**

Si les espaces inter-tombes sont recouverts d'une semelle béton, la commune peut les conserver tels qu'ils sont mais **prévoir des plantations sur les inter-tombes des concessions à venir.** Si les inter-tombes sont engravillonnés, la commune peut travailler le sol et **planter ou semer des espèces végétales adaptées.**

Il existe plusieurs solutions pour végétaliser les inter-tombes :

Enherber les inter-tombes

Si les inter-tombes sont **suffisamment larges** pour permettre le passage de la tondeuse ou du rotofil, ceux-ci peuvent être enherbés et ainsi former une continuité avec les allées enherbées. Cette solution a pour avantage de bien supporter le piétinement. **Pour enherber les inter-tombes, se référer à la fiche « Enherber les allées »** de ce recueil.

Planter du sedum

La plantation de sedum est **adaptée aux espaces réduits.** Le sedum résiste à la chaleur et à la sécheresse et sa croissance est maîtrisée. Il ne résiste

pas au piétinement mais peut supporter quelques passages occasionnels. Le sedum apprécie une bonne exposition au soleil (ou à la mi-ombre pour quelques espèces), un sol pauvre et bien drainé.

- Décompacter le sol, y ajouter du sable si le sol est trop argileux.
- Préférer une plantation à l'automne ou au printemps.
- Planter les pieds de sedum achetés en godets.
- Ou, pour un rendu homogène immédiat, dérouler sur le sol décompacté, un tapis de sedum pré-cultivé (prévoir un arrosage intensif jusqu'à l'enracinement).



Sedum acre



Planter un mélange de différentes espèces de sedums, les plus adaptées prendront le dessus.

Planter des petites vivaces couvre-sols

Certaines vivaces couvre-sol sont **adaptées aux espaces réduits** des inter-tombes et peuvent supporter des passages occasionnels.

De plus, il peut être intéressant pour la commune de choisir des espèces allélopathiques, c'est-à-dire des espèces agissant comme désherbant naturel en diffusant des composés chimiques qui inhibent le développement des espèces concurrentes.

Privilégier des **espèces persistantes** pour un couvert végétal toute l'année.



Ajuga reptans



Repérer les espèces qui se développent le mieux dans les cimetières militaires des environs et **s'en inspirer** pour les plantations des inter-tombes.

Planter des grandes vivaces

En **tête de tombes**, à l'arrière de la stèle, si l'espace est suffisant, il est possible de planter de plus grandes vivaces afin d'accompagner et de mettre en valeur les monuments funéraires.



Récupérer les vivaces jetées dans les poubelles du cimetière qui peuvent être remises en état et les planter en pleine terre.



Achillea millefolium

Laisser la végétation spontanée s'installer

Cette solution est plus difficile à faire accepter aux habitants. En effet cela demande de laisser l'espace inter-tombes non entretenu ce qui peut être perçu comme de la négligence par les visiteurs le temps

qu'un équilibre se crée. Cependant, les inter-tombes sont un milieu à part entière et peuvent être riches en espèces végétales et animales.

Il est possible de faire un **désherbage sélectif** dans un premier temps pour éliminer les espèces les plus hautes ou les moins désirées.




Exemples d'espèces à planter dans les inter-tombes



NOTICE DE LECTURE

Mois de floraison : J F M **A M J J** A S O N D

Couleur des fleurs : ○

Attractif pour les insectes pollinisateurs : 

Exposition : ombre  / mi-ombre  / ensoleillée 

Feuillage :  persistant /  caduc

Hauteur : 15 cm

SEDUM

Orpin âcre * J F M A M **J J A** S O N D
Sedum acre     3 cm

Orpin blanc * J F M A M **J J A** S O N D
Sedum album ○    5 cm

Orpin rupestre J F M A M **J J A** S O N D
Sedum rupestre     15 cm

Orpin d'automne J F M A M **J J A** S O N D
Sedum spectabile ○    40 cm

Orpin bâtard J F M A M **J J A** S O N D
Sedum spurium     12 cm

PETITES VIVACES COUVRE-SOLS

Bugle rampante * J F M A M **J J A** S O N D
Ajuga reptans     15 cm

Fraisier des bois * J F M A M **J J A** S O N D
Fragaria vesca ○    15 cm

Plante curry J F M A M **J J A** S O N D
Helichrysum sp.    35 cm

Pourpier vivace J F M A M **J J A** S O N D
Delosperma sp.    10 cm

Pratia rampante J F M A M **J J A** S O N D
Pratia pedunculata ○   5 cm

Renouée couvre-sol J F M A M **J J A** S O N D
Persicaria affinis     20 cm

Sagine subulée J F M A M **J J A** S O N D
Sagina subulata ○    5 cm

Thym serpolet J F M A M **J J A** S O N D
Thymus serpyllum     8 cm

GRANDES VIVACES

Achillée millefeuille* J F M A M **J J A** S O N D
Achillea millefolium ○    60 cm

Grande marguerite* J F M A M **J J A** S O N D
Leucanthemum ircutianum ○    40 cm

Sauge des prés* J F M A M **J J A** S O N D
Salvia pratensis     75 cm

Bergénie J F M A M **J J A** S O N D
Bergenia cordifolia     40 cm

Millepertuis J F M A M **J J A** S O N D
Hypericum calycinum     35 cm

Cataire J F M A M **J J A** S O N D
Nepeta faassenii     45 cm

Phlomis J F M A M **J J A** S O N D
Phlomis russeliana      80 cm

Santoline J F M A M **J J A** S O N D
Santolina chamaecyparissus     40 cm

Sauge des bois J F M A M **J J A** S O N D
Salvia nemorosa      50 cm

Sauge officinale J F M A M **J J A** S O N D
Salvia officinalis     50 cm

Valériane J F M A M **J J A** S O N D
Centranthus ruber     80 cm

*espèces locales, à privilégier (voir la *Palette végétale de la Somme*, fiches [1] Gazons et prairies, [2] Plantes couvre-sol et [3] Plantes de rocaille)

EXEMPLES DANS LA SOMME



Cimetière de Mons-Boubert (4 500 m²) - juin 2025

Une végétation spontanée s'est développée dans les inter-tombes. A gauche des marguerites, à droite des orchidées et de la prêle.



Cimetière de Revelles (6 000 m²) - juillet 2025

L'écart entre les tombes étant assez grand pour permettre le passage du matériel de tonte, les inter-tombes ont été enherbés et forment ainsi une unité avec les allées enherbées.



Cimetière de Glisy (6 000m²) - juillet 2025

Le millepertuis à grandes fleurs (*Hypericum calycinum*) s'est propagé et a entièrement comblé les inter-tombes. Cette vivace est un très bon couvre-sol, elle prolifère vite mais peut devenir envahissante. À tester sur un espace réduit pour garder le contrôle.



Cimetière de Mers-les-Bains (20 500 m²) - juillet 2025

Dans ce cimetière aménagé en terrasse, les végétaux plantés en tête de tombe masquent la vue du reste du cimetière tout en conservant la vue sur le paysage environnant.



Cimetière de Mons-Boubert (4 500 m²) - juin 2025

Les espaces en tête des tombes, suffisamment larges, ont été plantés de vivaces aux hauteurs variées (millepertuis, oranger du Mexique, potentille arbustive). Ces plantations mettent en valeur les tombes derrière lesquelles elles se trouvent et masquent légèrement la succession de tombes qui se trouvent en arrière plan.

+ POUR EN SAVOIR PLUS

**CAUE 80 - Palette végétale de la Somme (2023),
10 fiches thématiques**

PDF à télécharger sur le site : www.caue80.fr

**Espace public & PAYSAGE (janvier-février 2022), p.56
à 58**

**ARB îdF - Guide de conception et de gestion écologique
des cimetières (2022), p. 38 à 44**

PDF à télécharger sur le site : www.arb-idf.fr

¹Adventices : Plantes qui poussent spontanément et qui sont considérées comme indésirables. Elles sont souvent appelées « mauvaises herbes ».

6 PLANTER ARBRES ET ARBUSTES

« Les cimetières ruraux de la Somme »

CAUE de la Somme, 2013

Pages 21, 22, 35-37, 48

POURQUOI PLANTER DES ARBRES ET DES ARBUSTES ?

- **Améliorer le bien-être des visiteurs** grâce à leurs propriétés apaisantes. La présence d'arbres et d'arbustes offre un cadre plus propice au recueillement : ils contribuent à diminuer le stress, à adoucir la douleur et à apporter la sérénité. De plus, ils offrent des espaces d'ombre aux visiteurs et régulent la température de l'air en créant des îlots de fraîcheur.
- **Favoriser la biodiversité** en offrant des refuges et des sources de nourriture pour la faune.
- **Améliorer la qualité paysagère** du cimetière ainsi que son **intégration** dans son environnement. Les arbres et arbustes contrebalancent avec la minéralité des monuments funéraires. Ils peuvent masquer ou mettre en valeur une vue. Leur plantation permet de structurer le cimetière et de créer des repères au milieu d'une succession de tombes qui se ressemblent. Enfin, ils peuvent participer à créer une continuité paysagère avec les espaces environnants.
- **Affirmer leur caractère symbolique**. Les arbres à feuillage persistant tels que les ifs représentent l'immortalité et sont encore présents dans certains de nos cimetières. Les arbres à feuillage caduc symbolisent le cycle de vie et le lien à la nature. Les grands arbres ont un caractère solennel.
- **Améliorer la gestion des eaux pluviales** : les arbres et arbustes facilitent l'infiltration des eaux et régulent l'humidité des sols.

COMMENT AGIR CONCRÈTEMENT ?

Choix des espèces

- Choisir des espèces locales d'arbres et d'arbustes. Des **espèces locales** seront **adaptées au climat et au sol** et favoriseront le développement d'une **faune locale**. Pour sélectionner des espèces locales et adaptées, la commune peut se référer à la *Palette Végétale de la Somme*, fiches 6 et 9). Les haies monospécifiques et en particulier de thuya et de laurier-cerise sont à proscrire car elles banalisent les paysages, ne laissent pas passer la lumière et appauvrissent les sols.
- Sélectionner des **espèces nourricières** à destination des visiteurs et habitants mais aussi de la faune locale.



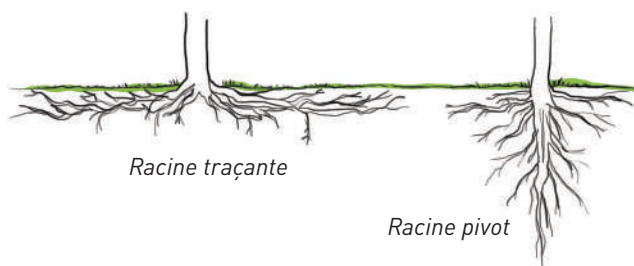
Corylus avellana

- **Diversifier les espèces** d'arbres et d'arbustes, y compris dans un même alignement : varier les hauteurs, les feuillages (couleurs, persistant/caduc) et varier les époques de floraison et de fructification.



Alignement plurispécifique

- Privilégier les arbres et arbustes à **feuillage caduc**. Ils contribuent à créer des paysages mouvants qui changent de couleur et d'aspect en fonction des saisons.
- À proximité des monuments funéraires, pour les préserver, préférer planter des arbres dont les **racines se développent en profondeur** (racines pivot), plutôt que des arbres dont les racines se développent en surface (racines traçantes). Éviter également de planter des arbres qui produisent des fruits qui tachent à proximité des monuments.



Racine traçante

Racine pivot

- **Conserver les arbres et arbustes existants** et les **intégrer** dans le nouveau plan de plantation. Prévoir leur remplacement par des espèces locales et diversifiées en cas d'abattage.

Comment et où planter ?

- Utiliser les arbres et arbustes pour **masquer une vue** qui altère la qualité paysagère du cimetière et pour **mettre en valeur une vue** cohérente.
- Planter des arbres là où il est nécessaire d'**ombrager** pour le confort des visiteurs : sur les allées principales pour les grands cimetières et à proximité des bancs.

- Aménager l'**espace cinéraire** et les éventuels **espaces libres** en plantant des arbres isolés et des bosquets.
- **Structurer et séparer les espaces** à l'aide de plantations d'arbres et d'arbustes. Pour éviter une sensation d'enfermement, préférer cloisonner avec des **bosquets, des massifs arbustifs¹ ou des haies bocagères** qu'avec des haies taillées strictement et monospécifiques. Quelques **arbres « signaux »**, facilement repérables par leur forme ou couleur, peuvent permettre de **créer des repères** dans un grand cimetière.



Haie **monospécifique**

Massif arbustif **plurispécifique**

- En fonction de l'importance de leur système racinaire, **respecter une certaine distance entre les arbres** et les **tombes** lors de la plantation. Il est également recommandé de mettre en place des **barrières anti-racine** à proximité des sépultures.



Proposer des chantiers participatifs lors de journées citoyennes pour impliquer la population dans les évolutions du cimetière (journée plantation d'arbres par exemple).

Entretien

- **Limiter les interventions** sur les arbres et arbustes permet d'**économiser du temps de travail** mais aussi de **réduire les risques de maladies** chez les végétaux et de contribuer au développement de la **biodiversité**.
- Choisir des **espèces adaptées au lieu de plantation** pour limiter les travaux d'entretien (système racinaire adapté, taille maximale de l'arbre prise en compte et adaptée à son environnement).
- **Pratiquer une taille raisonnée**. Laisser les arbres et arbustes en port libre et n'effectuer que des tailles que si réellement nécessaire pour la sécurité de l'arbre et des visiteurs. Préférer une remontée de couronne à un élagage complet. Tailler en dehors des périodes de nidification qui s'étendent du 15 mars au 31 août.
- **Ne pas tondre trop près des troncs et des racines**, laisser un ourlet d'herbe non fauchée ou bien planter des vivaces ou des couvre-sols à leurs pieds. Cela permet d'éviter les blessures (causées par la lame des tondeuses ou par le rotofil) qui peuvent favoriser le développement de maladies et donc réduire la durée de vie de l'arbre.

EXEMPLES DANS LA SOMME



Cimetière de la Madeleine à Amiens (18 ha) - juin 2025

Plusieurs bosquets composés d'essences variées occupent une partie des espaces libres du cimetière. Les visiteurs peuvent ainsi se reposer à l'ombre et profiter de la sérénité du lieu conférée par la présence des arbres.



Nouveau cimetière de Bernaville (8 300 m²) - juin 2025

Le jardin du souvenir a été aménagé comme un verger de pommiers, créant ainsi un espace ombragé et favorable au recueillement. D'autres arbres fruitiers sont présents dans les allées, sur les limites et à l'entrée du cimetière. Cela offre aux habitants et visiteurs un espace de cueillette, diversifiant les usages de cet espace public qu'est le cimetière, tout en proposant une source de nourriture pour la faune.



Cimetière de la Madeleine à Amiens (18 ha) - juin 2025

Les allées sont bordées d'alignements d'arbres plurispécifiques. Les alignements apportent une structure et une continuité entre les différentes parties du cimetière. Le choix d'utiliser des essences variées permet un rendu plus naturel, moins strict, et transforme le cimetière en parc.



Cimetière de Longueau (14 500 m²) - juillet 2025

L'extension du cimetière de Longueau a été pensée en intégrant des plantations d'arbres et d'arbustes pour séparer les espaces : en tête de tombes, en limite et en séparation avec la partie ancienne. Les bâtiments du cimetière sont eux aussi bien intégrés dans la végétation.

⊕ POUR EN SAVOIR PLUS

CAUE 80 - Palette végétale de la Somme (2023), 10 fiches thématiques

PDF à télécharger sur le site : www.caue80.fr

CAUE 44 - Fiches Arbres : guide technique (révisé en 2023), 9 fiches techniques

PDF à télécharger sur le site : www.caue44.com

Plante & Cité - Paysages et entretien des cimetières (2017), p. 79 à 82

PDF à télécharger sur le site : www.plante-et-cite.fr

CAUE 36 - Zéro phyto et végétalisation : guide pour une gestion et une conception de cimetières végétalisés (2023), p. 101 à 104

PDF à télécharger sur le site : www.caue36.fr

ARB îdF - Guide de conception et de gestion écologique des cimetières (2022), p. 76 à 79

PDF à télécharger sur le site : www.arb-idf.fr

¹**Massif arbustif** : Composition riche d'une diversité de végétaux : strates différentes (arbustes, vivaces, graminées, couvre-sols, bulbes), hauteurs et espèces différentes, feuillages persistants et caducs, floraisons à différentes saisons. Lorsque l'on compose un massif, il faut éviter la symétrie et la régularité dans les plantations et davantage s'inspirer de l'organisation des végétaux en milieu naturel. Il faut également garder une cohérence entre les différents massifs d'un même espace.